

Actualités

L'épicerie solidaire

Aides « Bouquet Oxygène 60 »

Charte de l'Engagement Associatif Sportif



Dossier

Circulation,
à travers les rues de Saint-Leu

Saint-Leu d'hier à aujourd'hui

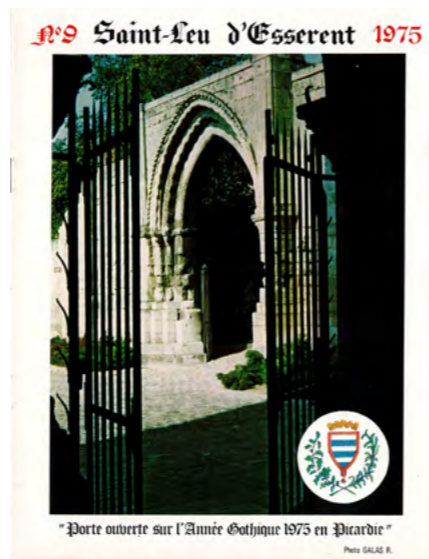
Hier : couvertures d'anciens magazines de la ville



1994 : Le feu d'artifice de la fête nationale était autrefois tiré depuis les jardins de l'Abbatiale. Pour des raisons de préservation de la structure et pour accueillir un plus large public ainsi que le « son et lumières », celui-ci est désormais tiré depuis l'étang de la Garenne.



1985 : L'été à Saint-Leu rime depuis plusieurs décennies avec la baignade à la base de loisirs intercommunale. Pour ceux qui y ont connu les sorties, avec l'école, le centre de loisirs, en famille ou entre amis, c'est le lieu de nombreux souvenirs.



1975 : C'est au Moyen Âge que fut construite l'Abbatiale, véritable symbole de notre ville à travers les âges. Cette arche, typique du style architectural romano-gothique, située sur le parvis de l'Abbatiale permet d'accéder à un second jardin, celui du « Puits ».

Aujourd'hui : la nouvelle principale du collège, Madame Ciolek

Le collège Jules Vallès a fait sa rentrée scolaire avec sa nouvelle Principale, Madame Marie-Claude Ciolek.

Avant d'intégrer l'éducation nationale, initialement en tant que conseillère d'orientation psychologue, ensuite comme personnel de direction, Madame Ciolek a d'abord travaillé en entreprise. Cette **vision large et pragmatique du monde du travail** est intéressante d'une part dans l'orientation des élèves, d'autre part dans la compréhension du quotidien des parents.

Madame Ciolek a de nombreuses idées de **projets collaboratifs** à mettre en place, notamment en **partenariat avec des entreprises, des associations et les services municipaux**. Elle souhaite particulièrement **sensibiliser les jeunes à la thématique du développement durable**. Elle veut également leur donner plus souvent la parole et **développer leur autonomie**, à travers l'organisation de journées à thème, de journées citoyennes et le déploiement du Conseil de la vie collégienne. Le collège n'est pas qu'un lieu d'apprentissage, c'est aussi un lieu de vie où le **bien-être des élèves et du personnel est important**.

Avec 645 élèves, **97% de réussite au brevet et 83% de mentions**, l'objectif de Madame Ciolek est de **maintenir ce niveau de réussite** en continuant de fédérer des équipes pédagogiques très investies et en **développant l'épanouissement des jeunes au sein de leur établissement**.



“ Nous sommes aussi là pour aider les jeunes à construire leur avenir, leur montrer que rien n'est linéaire. Même s'il peut y avoir des échecs, tout le monde peut rebondir. Rien n'est déterminé et rien n'est définitif. ”

Marie-Claude Ciolek,
Principale du collège Jules Vallès

SOMMAIRE

Saint-Leu d'hier à aujourd'hui

p.2

DOSSIER

Circulation, à travers les rues de Saint-Leu

p.4

Charte de l'engagement associatif sportif

p.7

Actualités

p.8

Retour en images

p.10

Agenda

p.12

CARNET

NAISSANCE

- > Soline Delys, le 21 août 2023
- > Énola Payen, le 3 septembre 2023

BAPTÊMES

- > Sacha Broquet, le 8 juillet 2023
- > Soan et Timéo Nicy, le 30 septembre 2023

MARIAGES

- > Mathilde Dupent et Grégory Dubus, le 1^{er} juillet 2023
- > Ambre Vacavant et Jonathan Cattelain, le 8 juillet 2023
- > Cindy Diot et René Demeulant, le 22 juillet 2023
- > Amélie Gnidokponou et Nicolas Parfait, le 22 juillet 2023
- > Mailys Le Tiec et Thibault Vitart, le 22 juillet 2023
- > Yasmine Chabi Orou et Sédjro Danmitonde, le 27 juillet 2023
- > Victoria Driessens et Rémi Schiltz, le 31 août 2023
- > Sandrine Remoissonnet et Laurent Beuve, le 2 septembre 2023
- > Leila Khairi et Alan Taullée, le 2 septembre 2023
- > Gaëlle Caudron et Sébastien Pirou, le 30 septembre 2023
- > Isabelle Milon et Fernando Velazquez, le 30 septembre 2023

NOCES

- > Aurore et Jérémy Nicy, le 30 septembre 2023 : noces de Corail

PACS

- > Bertille Lamas et Gonzague Seynhaeve, le 16 septembre 2023
- > Delphine Roger et Rémy Kozelko, le 30 septembre 2023
- > Carla Yusta et Loïc Daime, le 30 septembre 2023

DÉCÈS

- > Christophe Doffémond, le 29 juin 2023
- > Lucien Mangin, le 17 juillet 2023
- > Claude Aubertin, le 1^{er} août 2023
- > Jacques Taghon, le 14 août 2023
- > Edouard Duru, le 24 août 2023

Vous souhaitez faire paraître une information dans la rubrique CARNET de l'InfoMairie ?

Remplissez le formulaire d'autorisation de parution (disponible en mairie et sur le site de la ville) et joignez le cas échéant une photo en format jpeg, en précisant le nom de la ou des personnes photographiées.

Vous pouvez adresser vos éléments par mail à :

pole.communication@saintleuesserent.fr

Tout autre mode de transmission ne pourra être pris en compte.



ÉDITO le mot du maire

Madame, Monsieur, Chers habitants,

Votre bulletin s'est penché sur un sujet qui concerne chacun d'entre nous : la circulation à Saint-Leu. Comme vous le verrez, nous avons rédigé un dossier complet qui parle de la circulation de transit sur les routes départementales, mais aussi des voies communales avec certains projets de boucles urbaines, de la réflexion sur quelques « places bleues » gratuites, ou bien encore de la nécessité de développer les voies douces.

Nous avons bien conscience que les changements qui peuvent être envisagés, puis décidés, amènent chacun à remettre en question ses habitudes. Nous renforcerons la communication dans ce domaine afin de pouvoir mettre en avant régulièrement les arguments d'intérêt général sur lesquels nous sommes basés pour prendre des décisions.

Saint-Leu d'Esserent est une petite ville, avec un territoire varié (urbain et rural), des quartiers multiples à desservir, des entreprises et des services à alimenter. Dès maintenant, merci de rester convaincus que notre projet de territoire repose bien sur la maîtrise au maximum des excès de la circulation.

Cet Infomairie met également en avant une initiative de l'Office Municipal des Sports soutenue par la mairie : la Charte de l'Engagement associatif sportif. Ce court document rappelle des évidences : un club n'est pas une garderie et ne peut fonctionner qu'avec l'aide de tous ses adhérents. Ce document est actuellement relayé par toutes les associations sportives et nécessite seulement une petite signature au moment de l'inscription... et quelques coups de main pour soulager les bénévoles très engagés dans la vie locale.

Très bonne lecture ! Je reste, avec les élus, à votre disposition au quotidien et lors des prochaines manifestations.

Le Maire,
Frédéric BESSET

Mairie

14, place de la Mairie - 60340 Saint-Leu d'Esserent - 03 44 56 87 00
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Le samedi : 9h-12h

   WWW.SAINTLEUESSERENT.FR

Journal d'informations municipales diffusé gratuitement dans tous les foyers :

- Directeur de publication : Frédéric BESSET
 - Rédaction : Elisabeth GODARD et Clémence BALLETT service communication
 - Maquette : Charlotte FROBERGER, service communication
 - Photos : service communication de Saint-Leu d'Esserent
 - Impression : Imprimerie ISL Creil 03 44 64 13 95
 - Tirage : 2200 exemplaires - Dépôt légal à parution
- La ville remercie les associations pour leur collaboration.





Notre territoire est composé de 23 km de voirie (ville) et de 20 km de chemins vicinaux (champs et bois), empruntés quotidiennement par les lupoviens et qui font également l'objet d'une forte circulation de transit. Améliorer la circulation c'est donc chercher à concilier les besoins, parfois opposés, de l'ensemble des usagers.

Vous avez pu remarquer divers changements liés à la circulation dans votre ville. Qu'il s'agisse de modifications de la signalisation, de changements de sens de circulation, d'installation de ralentisseurs ou de création de places de stationnement, l'objectif est systématiquement de répondre à l'intérêt général tout en assurant la sécurité de tous.

Revenons sur les causes des changements opérés et sur les projets d'amélioration étudiés.

1. LES DÉPARTEMENTALES : limiter les nuisances du trafic de transit

Les objectifs communs :

FAIRE RALENTIR | SÉCURISER LES USAGERS (véhicules et piétons) | DÉVIER LE TRAFIC

RD 12 – LA RUE D'HARDILLIÈRE ①

- > Faire respecter les limitations de vitesse
- > Adapter la limitation de vitesse en se rapprochant du centre-ville
- > Gérer les flux des poids-lourds (PL) et des engins agricoles
- > Limiter les nuisances sonores (structure de la chaussée)
- > Créer une continuité piétonne et Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Ce qui a déjà été fait : la première phase des travaux a été réalisée au printemps 2023.

Ce qui reste à faire : deux phases qui seront mises en œuvre en 2024 et 2025 (cf publication Zoom éditée en mars 2023).



RD 44 – DEPUIS CHANTILLY VERS LE CENTRE-VILLE, EN PASSANT PAR LE PONT ET LE PASSAGE À NIVEAU ②

- > Améliorer et moderniser la signalisation des deux voies routières et ferroviaires
- > Maîtriser le trafic qui a beaucoup progressé en 10 ans
- > Envisager la réduction du trafic en limitant le tonnage

Ce qui a déjà été fait : fluidification de l'arrivée dans le centre-ville en 2012 avec le réaménagement de la rue de l'Hôtel Dieu et le passage en sens unique de la rue Pasteur (boucle urbaine avec la rue Jean Jaurès).

Au cours des 5 dernières années, il y a eu 17 ruptures du passage à niveau. Un travail est en cours avec l'État, le Conseil Départemental et la SNCF pour remédier à ce problème récurrent. La Ville plaide pour l'installation d'un portique laser pour avertir les conducteurs en cas de dépassement. Pour l'instant, l'État a seulement opté pour l'installation de panneaux tri-flash le long de la départementale.

Une autre piste est à l'étude : la limitation du passage du pont. Toutefois, ce pont appartient au Conseil Départemental et il s'agit du seul pont accessible aux Poids Lourds pour traverser l'Oise entre Beaumont et Creil, ce qui suscite d'évidentes difficultés.



“ Nous avons de grandes ambitions pour améliorer la circulation à ce passage et dans la ville, mais cela stagne du fait de la multitude de parties prenantes. ”

Stéphane Haudecœur, Maire-Adjoint Sécurité & Continuité de Service

RD 92 – LA TRAVERSÉE DE LA VILLE ENTRE LE PETIT THÉRAIN ET LA GENDARMERIE ③

- > Faire respecter les limitations de vitesse
- > Limiter les nuisances sonores

Ce qui a déjà été fait :

- > Création de plusieurs giratoires : 2011 Lidl, 2017 Piloni.
- > Rehausseur à hauteur de la place de la République en 2017.
- > 2 radars : 2012 et 2021.
- > Réfection de la chaussée avec un nouveau tapis d'enrobé en 2020, ce qui a mis fin aux nuisances sonores préexistantes.

Ce qui reste à faire : Un autre giratoire est prévu avant la fin de ce mandat et 2 autres d'ici 10 ans.

La déviation de la circulation de transit entre Creil et Chambly et plus globalement de toutes les départementales est un sujet de longue date. Depuis 2008, 5 pistes ont été étudiées avec les communes concernées et le Conseil Départemental de l'Oise. Aujourd'hui, la piste la plus sérieuse est la création d'une voie d'accès nouvelle au plateau agricole permettant, à terme, de supprimer les camions dans la rue d'Hardillière. Cette voie ne passerait que par le territoire de Saint-Leu mais rendrait service aux communes de Thiverny et Cramoisy.



“ La limitation du trafic de transit est une préoccupation forte, toutes les équipes sont volontaires sur ce sujet au long court. Nous multiplions les approches avec tous les partenaires depuis de nombreuses années. On se démène pour qu'une issue favorable soit mise en place. ”

Frédéric Besset, Maire

2. LES VOIES COMMUNALES : sécuriser les déplacements intra-muros

Les objectifs communs :

FAIRE RALENTIR

SÉCURISER LES USAGERS

AUGMENTER LE NOMBRE DE STATIONNEMENT

CRÉER UNE CONTINUITÉ PIÉTONNE ET PMR

RUE MANOUKIAN 4

Des places de stationnement ont été créées. Celles-ci sont toutefois peu utilisées car les habitants ont pris le bon réflexe de rentrer leurs véhicules dans leur cour.

RUE MARTIN LUTHER KING 5

Une réflexion est en cours pour faire ralentir les automobilistes et rendre le trottoir aux piétons. Une réunion publique sera organisée avec les riverains avant la fin de l'année.

RUE DE LA CROIX AUDE 6

Une réflexion est en cours sur la création de places de stationnement, suite à des demandes ciblées.

RUE SALVADOR ALLENDE 7

Des chicanes ont été installées pour limiter la vitesse et le stationnement s'est vu amélioré. Il reste à travailler sur la sécurisation des trottoirs et la continuité piétonne et PMR.

AVENUE DE LA COMMUNE DE PARIS 8

La place devant le collège a été sécurisée pour permettre le trafic des bus urbains et des bus scolaires en toute sécurité. Un point de retournement pour les véhicules amenant les collégiens a été créé.

RUE ELSA TRIOLET 9

Une réflexion est en cours sur la création de places de stationnement.

« J'ai conscience que la circulation représente une grande partie des sollicitations que nous recevons via le site internet de la ville et nos réseaux sociaux. Nous y répondons au mieux avec toute l'équipe municipale. »
Laurent Tarassi, Maire-Adjoint Communication & Intercommunalité



3. LES BOUCLES URBAINES : pacifier les quartiers résidentiels par des boucles urbaines

Les objectifs communs :

FAIRE RALENTIR

LIBÉRER LES TROTTOIRS

CRÉER DES PLACES DE STATIONNEMENT LÉGALES

CRÉER DES BANDES CYCLABLES

RUE DU BAS-METTEMONT 10

- > Rendre au quartier une atmosphère résidentielle et calme
- > Limiter tout trafic routier superflu (lié à la proximité du collège)
- > Organiser le stationnement

Nous avons débuté par une période de test, pendant plusieurs mois. Le questionnaire de satisfaction a mis en lumière que près des 2/3 des riverains ont remarqué une baisse de la vitesse des véhicules dans le quartier et plus des 3/4 ont constaté une diminution de la circulation dans le quartier. Cette nouvelle boucle urbaine a donc été validée.

Ce qui a déjà été fait : nouveau sens de circulation dans la rue Bas-Mettemont.

Ce qui reste à faire : création de places de stationnement supplémentaires dans la rue Volta

RUES SAUVETERRE, FORGES ET JEAN MOULIN 11

Ce qui a déjà été fait : nouveau sens de circulation de la boucle des rues Sauveterre, Forges, place de la Mairie et Jean Moulin.

Les avantages sont multiples : en cas d'urgence, une sortie plus rapide des véhicules du Centre de Première Intervention vers le bas de la ville, un meilleur croisement entre les bus descendant la rue de l'Église et les véhicules montant de la rue des Forges, une vision complète de l'Abbatiale à partir de la rue des Forges.

Deux autres boucles urbaines sont prévues d'ici 2 à 3 ans, notamment dans le secteur de la Croix Aude.

4. ZONES SPÉCIFIQUES : développer le stationnement pour tous en centre-ville

Des places de stationnement à durée limitée réglementées (dites « bleues ») vont être créées et mises en application au 1^{er} janvier 2024. Un disque européen de stationnement sera offert en fin d'année.

- > Favoriser un stationnement occasionnel, plus rapide, partagé et pour tous
- > Rendre le centre-ville plus dynamique

Ces places seront réparties en petite quantité dans les différents lieux à proximité des commerces.

Il en est de même pour le stationnement sur les places PMR. Il convient de les respecter et de ne pas y stationner de façon prolongée afin de permettre à l'ensemble des personnes à mobilité réduite de les utiliser.

5. LES VOIES DOUCES : promouvoir la mobilité durable en ville

Les objectifs communs :

SÉCURISER LE TRAFIC VÉLO

CRÉER UNE CONTINUITÉ PIÉTONNE ET PMR

POUR LES VÉLOS

Ce qui a déjà été fait : de vraies liaisons complètes ont été créées. Notamment celle qui relie le centre-ville au collège, en passant par la rue Christine, la rue Coquerel et la rue du Bas Mettemont.

Ce qui reste à faire : développer le stationnement vélo, la randonnée, des double-sens cyclables maîtrisés et sécurisés. Finaliser le grand projet de voie douce sur la rive droite de l'Oise étudié en ce moment par l'Agglomération Creil Sud Oise

LE SAVIEZ-VOUS ?

Hors saison, le vélo est autorisé dans la base de loisirs pour les lupoviciens !



© ACSO

POUR LES PIÉTONS

Il existe plusieurs sentes urbaines à travers la ville, qui permettent aux piétons de relier différents lieux sans passer par la route.

Nous rappelons aux riverains des sentes urbaines que l'entretien de leur haie est essentiel pour ne pas empiéter sur le passage.



Coulée Verte



Sente piétonne en face du collège J. Vallès

Cette chartre a été rédigée dans le cadre d'un partenariat entre l'Office Municipal des Sports, qui représente les associations sportives de la commune de Saint-Leu d'Esserent, et la municipalité, en concertation avec les clubs de la ville. Elle vise à compléter, sans les remplacer, les règlements intérieurs qui peuvent exister dans certains clubs.

Un club a pour mission de proposer une pratique sportive encadrée. Il contribue notamment au bien-être, à l'insertion et au développement social de nos enfants dans leur vie quotidienne et future.

Une association sportive n'est pas une garderie. Elle ne peut vivre sans l'implication, même ponctuelle, de tous ses adhérents actifs.

De même un club ne peut durer sans former et renouveler des encadrants bénévoles. Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, sans percevoir en retour de rémunération, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté.

L'ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT BÉNÉVOLE AU SEIN DU CLUB :

- > L'engagement volontaire de l'adhérent implique l'acceptation de missions sans contrepartie.
- > Les bénévoles et les salariés œuvrent ensemble pour offrir aux adhérents un service de qualité.
- > Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

ÊTRE BÉNÉVOLE ENGAGÉ, C'EST FACILE !

L'ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION :

- > Elle propose des missions conformes aux compétences du bénévole et à ses disponibilités.
- > Elle fait le point régulièrement avec le bénévole sur son implication au sein du club.
- > Elle informe du bon déroulement de l'association.

LE RÔLE DES ADHÉRENTS BÉNÉVOLES :

- > Adhérer à l'association, à sa finalité et son éthique.
- > Prendre un peu de temps pour s'intéresser à l'association (au minimum pendant son assemblée générale).
- > Respecter l'organisation, les règles de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur.
- > Échanger des idées, partager des expériences, des compétences.
- > Pour les familles, qui ont des enfants dans l'association, les accompagner dans leur pratique.



Les deux parties s'engagent à respecter les droits et les devoirs de manière respectueuse et chaleureuse dans le souci du bien vivre ensemble.

Oui après lecture, je m'engage à respecter cette chartre au sein de l'association.

Frédéric Besset, Maire

Président de l'Association

Alain Detave
Président de l'OMS



Jean-Michel Mazet,
Adjoint chargé des sports

Adhérent de l'association

Jérôme Magnier
Vice-président OMS




L'épicerie solidaire

Vous avez des difficultés financières ou vous rencontrez actuellement une période difficile ?

Vous pouvez certainement bénéficier de l'aide alimentaire de l'épicerie solidaire. Prenez contact avec le Pôle Solidarité qui saura vous venir en aide ou vous orienter.

En fonction de votre composition familiale, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de 55€ à 123€ pour faire vos courses à l'épicerie solidaire. La commune vient de renforcer son dispositif grâce à un nouveau partenariat avec la Banque Alimentaire. Vous y trouverez des denrées, des produits d'hygiène et d'entretien mais également des fruits et légumes. Ces derniers proviennent soit du jardin solidaire cultivé par des bénévoles, soit d'un don. L'épicerie, comme le vestiaire solidaire, sont ouverts deux vendredi après-midi par mois. Toutefois, en cas d'incapacité à venir à l'épicerie lors des horaires d'ouverture, une solution pourra vous être proposée.

En cas de difficultés financières (facture d'énergie, d'eau, de cantine, de loyer, de soins...) vous pouvez effectuer une demande d'aide auprès du Pôle Solidarité. Tous les dossiers sont étudiés de façon anonyme par les membres du Conseil d'administration.

Pour en bénéficier, vous devez résider à Saint-Leu d'Esserent depuis minimum 3 mois.

Plus d'informations :

03 44 56 60 02 | social@saintleudesserent.fr



« Bouquet Oxygène 60 »

3 aides pour votre pouvoir d'achat et notre environnement

Le Conseil départemental de l'Oise a mis en place un nouveau bouquet d'aides financières, sans condition de ressources, au bénéfice des habitants de l'Oise (propriétaires et locataires).

Ces aides ont pour objectif de préserver les ressources en eau, d'encourager le développement de solutions de chauffage plus respectueuses de l'environnement et de promouvoir une mobilité douce et durable, le tout en agissant sur le pouvoir d'achat.

1. Collecteur d'eau de pluie

Jusqu'à 150€ pour un collecteur de 500L minimum
Jusqu'à 500€ pour une cuve enterrée de 2M³ minimum

2. Système de chauffage

Jusqu'à 150€ par radiateur labellisé « NF ÉLECTRICITÉ PERFORMANCE »
Jusqu'à 500€ pour l'achat d'un poêle à bois ou à granulés, labellisé « FLAMME VERTE »

3. Vélo adulte classique ou électrique

Jusqu'à 150€ pour l'achat d'un vélo classique ou un kit de conversion en vélo électrique
Jusqu'à 300€ pour l'achat d'un vélo électrique

Ces aides sont valables pour tout achat réalisé avant le 31 décembre 2023.

Déposez votre demande d'aide en ligne sur : aidesetsubventions.oise.fr

Conseil Municipal du 10 octobre 2023

Points principaux abordés

> **Installation de deux nouveaux Conseillers Municipaux :** Mme Magali MRUGALSKI et M. Frédéric BETHENCOURT sont nommés pour rejoindre l'équipe des conseillers municipaux, suite à la démission de Mme Agnès PELFORT et de M. Jamal AMEDJDOUB. (les conseillers municipaux sont nommés selon l'ordre de présentation des membres de la liste des candidats lors des élections municipales du 15 Mars 2020).

> **Élection d'un adjoint :** Mme Estelle SUEUR est désignée en qualité de 4ème adjointe au maire suite à la démission Mme Agnès PELFORT. Mme Estelle SUEUR est également représentante au Conseil Communautaire.

> **Convention Centre de Première Intervention (CPI) de Saint-Leu d'Esserent / SDIS 60 :** elle s'articule autour de 3 objectifs principaux : Renforcement de la synergie entre le CPI et le SDIS60 / Accompagnement humain du personnel du CPI par le SDIS60 / Accompagnement matériel du CPI par le SDIS60.

> **Eclairage public phase 6 :** Rues des Forges – Hardillière et Place de la République : poursuite de la rénovation de l'éclairage public avec le lancement de la phase 6 pour un montant de 50 054,88 €.

> **Tarification de l'événement « Nuit de l'effroi » :** validation des tarifs de cet événement payant organisé le 27/10/2023. Un tarif préférentiel est ouvert aux habitants de Saint-Leu d'Esserent et des autres communes de l'ACSO.

> **Accord de principe sur le principe d'un parc photovoltaïque dans la zone du Renoir :** la société EDF Renouvelables France étudie la possibilité d'implanter un parc photovoltaïque au sol.

> **Rue d'Hardillière :** conventionnement avec le Conseil Départemental.

Tout le détail de ce conseil municipal est sur notre site internet :

saintleudesserent.fr



17 juin Réserve Commune de Sécurité Civile



21 juin Pôle Sécurité à la Halte-Jeux



28 août Cinéma Plein Air



23 juin Semaine Olympique



29 juin Remise des dictionnaires



31 août Commémoration de la Libération de Saint-Leu



3 septembre Fête des Assos



17 septembre Concours de costumes médiévaux



5 juillet Paëlla à la Résidence du Parc



13 juillet Batucada et Feu d'Artifice



16 & 17 septembre Journées Européennes du Patrimoine



Vacances d'été Centre de Loisirs



23 septembre Nouveaux Arrivants



1^{er} octobre Lupo Rose

Agenda

OCTOBRE

YOGA SÉNIORS

LE 19 OCTOBRE À 15H45

Résidence du Parc

Gratuit - séniors (+62 ans)
Sur inscription : 03 44 56 60 02
social@saintleudesserent.fr

RÉUNION D'INFORMATION POUR LES AIDANTS

LE 19 OCTOBRE À 15H

Auditorium de la Médiathèque

Gratuit - tout public
Sur inscription : 03 44 56 60 02
social@saintleudesserent.fr

GUINGUETTE "CHEZ GÉGÈNE"

LE 20 OCTOBRE DE 10H À 19H

Paris, départ en bus à 10h

Gratuit - séniors (+62 ans)
Sur inscription : 03 44 56 60 02
social@saintleudesserent.fr

CÉRÉMONIE DES DIPLÔMÉS

LE 21 OCTOBRE À 18H

Salle Art & Culture

Gratuit - ouvert aux nouveaux diplômés
Sur inscription : 03 44 56 87 22
scolaire.direction@saintleudesserent.fr

ATELIER PLIAGE DE PAPIER

LE 21 OCTOBRE À 10H

Auditorium de la Médiathèque

Gratuit - à partir de 5 ans
Inscription : 03 44 56 05 34
mediatheque@saintleudesserent.fr

GYM DOUCE SÉNIORS

LE 26 OCTOBRE À 17H

Résidence du parc

Gratuit - séniors (+62 ans)
Sur inscription : 03 44 56 60 02
social@saintleudesserent.fr

LA NUIT DE L'EFFROI

LE 27 OCTOBRE DE 18H À 23H

Base de loisirs

Payant - à partir de 10 ans
Inscription : 03 44 56 81 01
sport@saintleudesserent.fr

CONTE D'HALLOWEEN

LE 28 OCTOBRE À 17H30

Auditorium de la Médiathèque

Gratuit - à partir de 8 ans
Inscription : 03 44 56 05 34
mediatheque@saintleudesserent.fr

NOVEMBRE

COMMÉMORATION

LE 11 NOVEMBRE À 10H30

Cour de la Mairie

Gratuit - ouvert à tous
Info : 03 44 56 81 05
communication@saintleudesserent.fr

GYM DOUCE SÉNIORS

LE 16 NOVEMBRE À 17H

Résidence du parc

Gratuit - séniors (+62 ans)
Sur inscription : 03 44 56 60 02
social@saintleudesserent.fr

YOGA SÉNIORS

LE 17 NOVEMBRE À 15H45

Résidence du parc

Gratuit - séniors (+62 ans)
Sur inscription : 03 44 56 60 02
social@saintleudesserent.fr

ATELIER MANGA EN GRAVURE

LE 18 NOVEMBRE À 10H

Auditorium de la Médiathèque

Gratuit - à partir de 10 ans
Inscription : 03 44 56 05 34
mediatheque@saintleudesserent.fr

FÊTE DE NOËL DE LA HALTE-JEUX

LE 22 NOVEMBRE À 10H

Salle Art & Culture

Gratuit - jusqu'à 3 ans
Inscription : 03 44 56 29 78
halte-jeux@saintleudesserent.fr

CONTE D'AUTOMNE

LE 30 NOVEMBRE À 10H

Auditorium de la Médiathèque

Gratuit - jusqu'à 4 ans
Inscription : 03 44 56 05 34
mediatheque@saintleudesserent.fr

DÉCEMBRE

YOGA SÉNIORS

LE 1^{ER} DÉCEMBRE À 15H45

Résidence du parc

Gratuit - séniors (+62 ans)
Sur inscription : 03 44 56 60 02
social@saintleudesserent.fr

MARCHÉ DE NOËL

LE 2 DÉCEMBRE DE 14H À 19H

LE 3 DÉCEMBRE 10H À 18H

Salle Art & Culture

Gratuit - ouvert à tous
Info : 03 44 56 05 34
pole.culture@saintleudesserent.fr

REPAS DE NOËL DES AÎNÉS

LE 13 DÉCEMBRE

Résidence du Parc

Gratuit - séniors (+62 ans)
Sur inscription : 03 44 56 60 02
social@saintleudesserent.fr

Colis des aînés

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE
AVANT LE 27 OCTOBRE**

**03 44 56 60 02
social@saintleudesserent.fr**

DISTRIBUTION COLIS DES AÎNÉS

25 NOVEMBRE DE 9H À 12H

6 DÉCEMBRE DE 9H À 12H

13 DÉCEMBRE DE 9H À 12H

Parvis de la Mairie

27 VENDREDI OCTOBRE 2023

18H

SAINT-LEU d'Esserent

NUIT DE L'EFFROI

COURSE D'ORIENTATION

BASE DE LOISIRS PAYANT
À partir de 6 €